

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En Exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14 (dont 1 pouvoir)

L'an deux mil vingt et un, le **premier mars**, le Conseil Municipal de la commune de Mazion dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame le Maire, Maryse CHASSELOUP.

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 23 février 2021

**Présents** : Mmes CHASSELOUP, COUDERC, DERATHÉ, LEBLANC, PLAINTANT, FAUCONNIER.

MM BOURDEAU, SICAUD, GRENIER, DUBANT, DELSOL, FAUGERE, SEBERT.

**Absents/ excusés** : Mme KLEBANOWSKI et M. SOULIVET

**Pouvoir** : de Mme F KLEBANOWSKI à M. GRENIER

**Secrétaire de séance** : Mme COUDERC

**COMPTE RENDU**

M. CLABAUT a demandé à intervenir avant le début du Conseil municipal, afin d'expliquer les raisons pour lesquelles il n'accepte pas la construction d'un pylône de radio télécommunication, et propose d'autres parcelles.

Madame le Maire prend acte, le remercie puis ce dernier s'étant retiré, commence la réunion du conseil, après avoir remercié les personnes présentes. Elle demande par ailleurs, de rajouter à l'ordre du jour :

- ❖ Autorisation de paiement avant le vote du budget
- ❖ Motion contre la fermeture de la Trésorerie d'Etauliers

Le conseil donne son accord.

Madame le Maire demande aux conseillers s'ils ont d'éventuelles remarques à formuler concernant le compte rendu du conseil municipal de la séance du 08 février 2021. Sans observation de leur part, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**AUTORISATION POUR MADAME LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Madame le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « *dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »*

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au Conseil de permettre à Madame le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 Avril 2021. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2021 Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre	BP 2020	25 %
20 : immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €
21 : immobilisations corporelles	136 313,00 €	34 078,25 €
<b>TOTAL</b>	<b>136 313,00 €</b>	<b>34 078,25 €</b>

Répartis comme suit :

Chapitre	Opération	Article	Investissements votés
21	10 002 -BATIMENT SCOLAIRE	21312	972,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>972,00 €</b>

Cette autorisation va permettre de mandater, dès le mois de mars 2021, la facture de M. VALLEAU - serrurier, correspondant à la fabrication d'un portillon pour l'école maternelle.

### **MOTION CONTRE LA FERMETURE DE LA TRESORERIE D'ETAULIERS**

Madame le Maire propose au conseil municipal de déposer une motion contre le projet de fermeture de la Trésorerie d'Etauliers, dans les termes suivants :

*« Au 01 janvier 2021 le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance a débuté la réorganisation de l'ensemble du réseau territorial de la direction générale des Finances publiques (DGFIP).*

*Cette réorganisation nommée nouveau réseau de proximité (NRP), affiche les objectifs suivants : renforcer sa présence au sein des territoires et développer une offre de conseil au plus près des décideurs publics, par la mise en place de conseiller aux décideurs locaux (CDL). En parallèle, les centres des finances publiques (auparavant nommés trésoreries municipales) se regroupent progressivement pour constituer des « services de gestion comptable » (SGC).*

*Paradoxalement, pour les communes dépendant de la trésorerie d'Etauliers, alors que l'on affiche un objectif de renforcement de la présence dans les territoires, la mise en œuvre de cette*

*réorganisation va se traduire dans les faits par la fermeture de la trésorerie d'Etauliers et le transfert :*

- *Des missions communales vers le service de gestion comptable de Saint-André-de-Cubzac avec une antenne à Saint-Savin,*
- *Des services fiscaux à Blaye.*

*Sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Estuaire subsisteront uniquement des permanences à Saint-Ciers-sur-Gironde à la Maison France Service.*

*Une fois de plus, la réorganisation du réseau de la DGFIP se fait au détriment du milieu rural, en se traduisant par une continuité du démantèlement des services publics de proximité.*

*Une fois de plus, ce seront les personnes les plus fragiles, les personnes âgées et celles n'ayant pas accès ou ne sachant pas utiliser les services numériques qui seront les plus affectées par la fermeture de la trésorerie de proximité d'Etauliers. »*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que le projet de réorganisation de la DGFIP se traduit par la fermeture de la Trésorerie d'Etauliers à l'heure où les élus cherchent à renforcer la notion de proximité de services avec leurs administrés,

CONSIDERANT que la réorganisation du réseau de la DGFIP se traduit malheureusement par un démantèlement de plus des services publics de proximité en dépit des annonces ;

CONSIDERANT que si certaines opérations peuvent être dématérialisées, il n'en demeure pas moins que la population la plus fragile aura des difficultés pour se rendre dans les communes Saint-Savin et Saint-André-de-Cubzac.

Pour ces motifs le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **REFUSE** la fermeture de la trésorerie d'Etauliers et le transfert de ses activités.

### **COMPTE 6232 : FETES ET CEREMONIES**

Le conseil municipal décide que seront imputées au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » les dépenses suivantes :

- ✓ Les dépenses liées aux animations en lien avec la garderie et la cantine scolaire (Noël, Halloween, carnaval, fêtes des écoles (goûter, décorations, bonbons, etc...), spectacles...)
- ✓ Les dépenses liées aux diverses cérémonies communales publiques (fleurs, apéritifs, décorations, les mariages, les inhumations, vœux du Maire, fêtes organisées par la commune, cérémonie à caractère officiel comme le 08 mai et le 11 novembre, nettoisons la nature, concours des maisons fleuries, etc...).
- ✓ Le repas annuel des aînés (fleurs, vins, apéritif, animation, cadeau de bienvenue), des bénévoles de la sécurité civile...
- ✓ Les paniers garnis ou chocolats pour les fêtes de fin d'année (personnel de la commune et habitants).
- ✓ Autres dépenses liées aux cérémonies à caractère public et général.
- ✓ Prix délivrés aux enfants de la commune qui ont obtenu une mention « très bien » au baccalauréat.

**PREVISIONS D'INVESTISSEMENT**

INTITULÉ	ENTREPRISE	DESCRIPTIF	MONTANT HT	MONTANT TTC	
SALLE DES FETES	PIGNON	Climatisation salle des fêtes	16 275,40 €	19 530,48 €	RAR
CIMETIERE	BARBOTEAU	Plaques granit monument aux morts	4 065,00 €	4 878,00 €	I
	CCE	Réfection parking			I
MAIRIE	PIGNON	Climatisation salle du conseil	3 835,42 €	4 602,51 €	RAR
ECLAIRAGE PUBLIC	SDEEG	10 prises sur candélabres + renouvellement foyers vétustes + 2 nouveaux foyers	17 517,11 €	21 020,53 €	I
LOTISSEMENT	CCE	Réfection route lotissement			I
	COLAS	Trottoirs lotissement Bergeron	3 930,00 €	4 716,00 €	RAR
ECOLE	LAFON	Création WC enfant à la garderie	1 725,00 €	2 070,00 €	I
		Ameublement garderie			I
	AUTOUR DE LA LUMIERE	Remplacement chauffages cantine	2 270,30 €	2 724,36 €	I
	LAFON	Remplacement chaudière école	3 400,00 €	4 080,00 €	I
	VALLEAU	Portillon	810,00 €	972,00 €	I
	ARCHAT	Aspirateur DYSON	291,83 €	350,20 €	I
		Souffleur à dos 580bts	644,25 €	773,10 €	I
	WELDOM	Nettoyeur HP + filtre + surpresseur	497,50 €	597,00 €	I
		Pulvérisateur 18L	102,50 €	123,00 €	I
		Echafaudage PIEGO 2 plateaux	334,00 €	400,80 €	I
	WELDOM	Scie sabre sans fil + lames + chargeur	248,12 €	297,74 €	I
AIRE DE JEUX	COMAT ET VALCO	Table pique-nique + poubelle + banc	849,00 €	1 018,80 €	I
TOPONYMES	LA POSTE	Etudes	1 800,00 €	2 160,00 €	RAR
	CCE	Plaques et panneaux de rues			I
		Numéros pour habitants			I
EGLISE	COLAS	Reprise sol église	9 165,00 €	10 998,00 €	RAR
VOIRIE NOEL	DECOLUM	3x5 Décoration de Noël + 15 pattes fix-rapides	1 837,50 €	2 205,00 €	I
	DISTRIFETES	3 Déco de Noël (idem 2019) + 40 pattes + 20 fixations	1 188,00 €	1 425,60 €	I
	CITYLUM	Guirlandes de Noël (école, garderie, cantine)	414,00 €	498,84 €	I
VOIRIE	ECTAUR	Inventaire classement des voies communales	1 170,00 €	1 404,00 €	I
		Enquête publique classement/déclassement voies	1 666,66 €	2 000,00 €	I

ECTAUR	<b>Plan de la commune</b>			I
CCE	<b>10 balises et 10 cônes chantier</b>			I
	<b>Miroirs d'agglomération + panneaux STOP</b>			I
COLAS	<b>Carrefour Jeantisserme</b>	5 833,33 €	7 000,00 €	I
MATERIAUX NORD BLAYAIS	Plot sécurité béton	208,00 €	416,00 €	I
CCE	<b>Réfection route St Aulaye</b>			I
	<b>Réfection route Perrin</b>			I
	<b>Réfection route Pigeon Blanc</b>			I
ELANCITÉ	4 Radars pédagogiques	7 526,00 €	9 031,20 €	I

### **TOTAUX**

INVESTISSEMENT

: **63 286,17 €**

RESTES A

REALISER : **42 006,99 €**

### **QUESTIONS DIVERSES**

❖ Mme PLAINTANT informe le conseil municipal qu'un habitant de la commune a eu un accident en sortant de chez lui, à Cazaumorin. Il demande si la commune pourrait installer un miroir sur la RD252 car la sortie de son véhicule est dangereuse. De plus, M. BOURDEAU rajoute qu'il en faudrait aussi un au lieu-dit Bas de Bergeron.

❖ M. GRENIER demande s'il serait possible d'étudier la sécurité du carrefour Bergeron / Valette / Perrin / Biraud. En effet, il suggère d'installer des panneaux STOP pour limiter la vitesse.

❖ Mme le Maire annonce aux conseillers que les locataires du presbytère, M. et Mme DE SAINT LEGER, ont envoyé un courrier indiquant qu'ils déménagent le 31 mars 2021.

❖ Mme LEBLANC demande s'il serait possible d'installer des affiches à l'aire de jeux concernant le port du masque obligatoire et le rappel des gestes barrières.

❖ M. BOURDEAU informe que la porte des toilettes sèches reste toujours ouverte. Il faudrait installer un groom sur cette porte, afin qu'elle se referme toute seule.

❖ M. BOURDEAU explique aux conseillers que le menuisier, M. MAGNAN, est intervenu sur le city-stade afin d'établir un état des lieux. Il préconise de nettoyer les planches avant de les remplacer, afin d'évaluer leur état de dégradation.

*Prochain conseil municipal : 29 Mars 2021*

*Prochain conseil municipal : 12 Avril 2021 pour le vote du budget*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30*